

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

Les soussignés : L'Association RACINES SUD
10 Parc du Millénaire-1025 avenue Henri Becquerel
34000 Montpellier
Représentée par sa présidente Catherine Durieu-Mialanes

Et

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La société dans le cadre de son implication dans le tissu régional économique, désire conclure avec l'association Racines Sud une convention de partenariat dans le but d'optimiser sa présence auprès de languedociens expatriés.
L'association Racines Sud dont le but est de réunir les languedociens expatriés à l'étranger, est enclin à cette coopération.

Article 2 : Termes de la convention

Pour l'année 2009-2010, la société s'engage à produire les prestations suivantes :

- Paiement d'une redevance annuelle de
- Remise des éléments de communication à faire figurer sur le site de Racines Sud (logo, lien sur le site de l'entreprise, texte de présentation...)
- Répondre aux adhérents du site Racines Sud ou ses partenaires
- Participer aux manifestations organisées par Racines Sud dans le cadre des disponibilités de l'entreprise

En contrepartie l'association Racines Sud s'engage à :

- Apposer le logo de l'entreprise dans la rubrique partenaires du site de Racines Sud, afficher le lien redirigeant sur le site de l'entreprise, mettre en ligne une page de présentation de l'entreprise.
- Permettre à l'entreprise de déposer ses offres d'emploi et de stages dans l'espace adhérents.
- Donner accès au fichier des adhérents.
- Associer l'entreprise aux événements organisés par Racines Sud.
- Etre une interface de dialogue.

Article 3 : Durée de la convention

Le partenariat est conclu pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction expresse, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Fait à

Pour la société
Bon pour accord

Pour l'association
Bon pour accord